



---

## Explications relatives à la comparaison des tarifs pratiquée par le Surveillant des prix

Les systèmes tarifaires appliqués en Suisse sont nombreux et variés. Une comparaison du niveau des taxes est donc très difficile. La Surveillance des prix n'est pas la première à s'être acheminée à cette problématique. Pour s'y retrouver, l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui recense également un échantillon de tarifs, a déterminé cinq types de ménages standard en collaboration avec les associations professionnelles. La Surveillance des prix en a retenu trois, auxquels il a fallu toutefois ajouter des propriétés pour prendre en compte dans la comparaison une grande part des systèmes tarifaires rencontrés. Les taxes pour ces ménages types sont calculées sur la base des tarifs en vigueur. Seules les taxes récurrentes sont prises en compte dans la comparaison, qui exclut donc les taxes de raccordement.

Comme, ces dernières années, la collecte des déchets biogènes pour la production de biogaz s'est fortement développée, deux nouvelles catégories vont être ajoutées à la comparaison des taxes sur les déchets du Surveillant des prix : une incluant la collecte complète des biodéchets et l'autre sans la collecte complète des biodéchets. L'évaluation des données des nouvelles catégories de comparaison a montré qu'à présent, presque la moitié des communes recensées offrent une collecte complète de biodéchets. Celle-ci est financée de différentes manières : par les taxes de base, par un forfait annuel par container ou par une taxe par vidage individuel. Au contraire d'un pur ramassage de déchets verts (épluchures et déchets de jardin), tous les ménages peuvent profiter d'une collecte complète (y.c. restes alimentaires). Pour la nouvelle évaluation, la Surveillance des prix a créé une nouvelle structure de quantités qui prend en considération la collecte séparée des biodéchets. Pour les communes ne collectant que les épluchures et/ou les déchets de jardin, le calcul s'effectue toujours selon le modèle actuel, ce genre de collecte étant utilisé de manière très différente.

Les comparaisons de prix sont représentées sous forme de diagrammes. Ces derniers montrent le niveau des tarifs d'une commune en comparaison avec toutes les communes saisies. Est comparé le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable ou usée ainsi que, pour les déchets, celui du sac de 35 l converti – cela représente 4.89 kg de déchets normaux ou biogènes. Ces prix intègrent également la taxe de base fixe dans la mesure où elle est perçue.

Le rectangle central présente les communes sans les 25 % les plus chères et les 25 % les moins chères, et donne une première idée de la cherté de la commune concernée. Une comparaison avec les taxes les moins chères n'est pas forcément parlante. En effet, d'une part toutes les communes ne perçoivent pas des taxes leur permettant de couvrir leurs frais et, d'autre part, une partie des communes les moins chères fixent des taxes de raccordement relativement élevées qui, comme indiqué ci-dessus, ne sont pas prises en considération dans cette comparaison.

Les entreprises dont les tarifs sont passés en revue n'ont pas la possibilité de choisir leur emplacement. Lors de l'évaluation des taxes au cas par cas, la Surveillance des prix prend en considération, l'ensemble des facteurs de coûts découlant de la situation. Autrement, on pourrait avoir une impression faussée de l'activité de l'entreprise: elle pourrait paraître inefficace alors qu'elle tire son épingle du jeu malgré des désavantages structurels, ou, à l'inverse, paraître efficace alors que les facteurs structurels dont elle profite devraient lui permettre d'être encore meilleur marché. De ce point de vue, le comparatif



publié est très simplificateur. Etant donné que le consommateur connaît en général le contexte particulier de sa commune, ce comparatif reste toutefois un outil utile. Afin de faciliter une première évaluation, les paragraphes qui suivent présentent brièvement les facteurs d'influence les plus importants.

Les frais d'élimination des eaux usées sont engendrés d'une part par la collecte et le transport des eaux usées dans la canalisation ainsi que par l'épuration à la STEP. La topographie et la structure de la zone habitée déterminent la dimension des canalisations et la nécessité d'ouvrages spéciaux tels que des stations de pompage ou des bassins de retenue d'eau pluviale. Une étude réalisée par les associations professionnelles VSA et ORED a montré qu'en général, plus la zone de captage d'une STEP est grande plus les frais de maintenance et d'exploitation par habitant sont bas.

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable, ce sont souvent les différents niveaux de traitement de l'eau, en particulier lorsqu'il s'agit de l'eau d'un lac, qui reviennent cher. La topographie et la structure de la zone habitée influent également sur les coûts du réseau. En cas de grands dénivelés, l'énergie de pompage peut jouer un rôle considérable sur le plan financier.

De manière générale, le coût de l'approvisionnement en eau potable et de l'élimination des eaux usées est en grande partie déterminé par les coûts fixes, en particulier les amortissements et les intérêts, des infrastructures existantes. Les réseaux sont également financés en partie par des taxes de raccordement uniques. L'effet sur les taxes récurrentes dépend, à côté du niveau des taxes de raccordement, également de l'activité en matière de constructions de la commune. Des recettes élevées provenant de taxes de raccordement perçues antérieurement peuvent encore influencer sur la situation actuelle du fait de la réduction de la dette qu'elles avaient permise, ce qui peut à son tour avoir une incidence positive sur les coûts récurrents.

En ce qui concerne l'élimination des déchets, les prestations des communes ne sont pas uniformes. Le nombre de tournées et le service des collectes séparées sont très différents. Par exemple, toutes les communes ne récoltent pas les déchets verts. Si une telle offre existe, celle-ci est financée dans certaines communes par la taxe de base et dans d'autres par une taxe séparée. Etant donné que la taxe de base est répercutée sur le prix du sac, celui-ci est, dans les communes qui financent la tournée verte par la taxe de base, plus élevé que dans les communes où elle est facturée séparément. Avec l'introduction d'un modèle séparé pour les communes offrant une collecte complète des biodéchets une meilleure comparabilité est atteinte. Sur le plan des coûts, la structure de la zone habitée joue également un rôle important, notamment la distance jusqu'à l'usine d'incinération et ses prix d'incinération.